

# J'adopte le réflexe du tri et du recyclage



**Le tri des déchets : mode d'emploi**

ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

# EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS, PLIÉS OU COMPACTÉS, SANS PRÉLAVAGE

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons, pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, canettes, barquettes, tubes, bouteilles de sirop, aérosols, couvercles, papier aluminium...

**NE PAS EMBOÎTER  
LES EMBALLAGES**

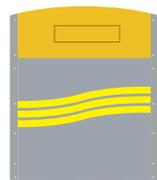


## TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON + TOUS LES PAPIERS

Boîtes en carton, briques lait/jus, boîtes à pizza, papiers, revues, journaux, courriers...



**PLIER  
LES CARTONS**



PAPIER UNIQUEMENT\*



\* Colonne papier pour les communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Malmorm, Martigues, Pélassanne, Port-de-Bouc, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Salon-de-Provence, Sénas, Veloux, Vernègues

# VERRE

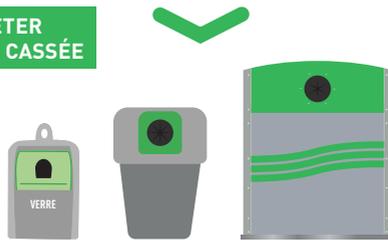
À DÉPOSER BIEN VIDÉS, SANS COUVERCLE, SANS PRÉLAVAGE



Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

NE PAS JETER  
DE VAISSELLE CASSÉE

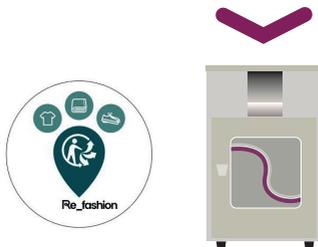


# TEXTILES

À DÉPOSER BIEN SECS ET PROPRES, MÊME ABÎMÉS, DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM



Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison



À retrouver  
sur l'application  
Adoptez le Reflexe

# RESTES ALIMENTAIRES ET PETITS DÉCHETS VERTS

À DÉPOSER DANS UN COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR  
OU DANS BORNE DÉCHETS ALIMENTAIRES SELON MON TYPE D'HABITAT



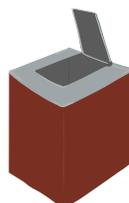
Restes de repas, marc de café, coquilles et boîte d'œufs, épluchures, fleurs coupées, tontes sèches de gazon, filtres à café, sachets de thé, peaux d'agrumes...



*lombricomposteur*



*composteur individuel*



*borne déchets alimentaires*

# ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM



Masques, gants, mouchoirs, lingettes, serviettes hygiéniques, couches, brosses à dents, jouets et objets cassés, vaisselle et verres à boire, litière minérale...



**BAC À SORTIR APRÈS 19H**



## ADOPTONS ENSEMBLE

### LE REFLEXE DU TRI

Il est possible de déposer, sans distinction, les emballages en plastique, en métal et en carton dans les points de collecte jaunes, qu'ils soient collectifs ou individuels, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Et, dans la grande majorité du territoire, vous pouvez aussi y déposer tous vos papiers.

La simplification des consignes rend le geste de tri plus simple, et donc plus efficace. Les chiffres le prouvent : entre 2019 et 2022, la présence des emballages recyclables dans les points de collecte jaunes a augmenté de 7 %.

Par ailleurs, les données réactualisées démontrent que chaque Métropolitain a trié 41 kg/an d'emballages, de verre et de papiers en 2023, contre 39,5 kg/an en 2019.

Grâce à la mobilisation de tous, nous avons su améliorer les performances du territoire en matière de gestion des déchets. Cet engagement de la Métropole répond à une triple urgence : écologique, économique et sanitaire.

Le tri participe aux nombreuses actions de réduction des déchets que la Métropole déploie depuis plusieurs années. Compostage, broyage des déchets verts, lutte contre le gaspillage et, plus récemment, collecte des biodéchets... Les résultats que nous obtenons témoignent de notre détermination à bâtir, avec vous, une Provence durable. Néanmoins, nous avons besoin de poursuivre et de renforcer nos bonnes pratiques afin de continuer à rattraper notre retard.

Même si nous sommes sur la bonne voie, il nous faut aller plus loin, plus vite et saisir cette opportunité pour changer durablement nos comportements.

Agissons collectivement ! C'est la seule solution pour transmettre à nos enfants et nos petits-enfants le territoire apaisé qu'ils méritent.

**La présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

# ENCOMBRANTS ET DÉCHETS SPÉCIAUX

**DÉCHETS VERTS** *Si vous n'avez pas encore de composteur*  
Résidus de tontes, feuillages, branchages, plantes...



**DÉCHETS ÉLECTRIQUES**  
Appareils électroménagers, image, son,  
informatique, téléphonie...



**DÉCHETS DANGEREUX**  
Produits chimiques, huiles de vidange,  
piles et batteries, cartouches d'encre...



**AUTRES DÉCHETS**  
Meubles, gravats, déblais,  
pneumatiques, bois, métal, cartons,  
huiles de friture...



## Déchèteries

Accessibles gratuitement  
aux habitants du territoire



## Déchets'tri mobile

Récupère vos petits encombrants  
et déchets spéciaux



## Sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement  
pour les meubles  
et gros électroménagers

**RETROUVEZ LES HORAIRES, LES COORDONNÉES,**

**LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS, RENDEZ-VOUS SUR [DECHETS.AMPMETROPOLE.FR](https://dechets.ampmetropole.fr)**



Je télécharge l'appli



[dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr)

0800 94 94 08 Service & appel gratuits